



PROVINCE DE QUÉBEC COMMISSION SCOLAIRE DE LA JONQUIÈRE

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'en vertu du pouvoir réglementaire accordé par les articles 174 et 181 et conformément à la procédure prescrite aux articles 392, et 394 à 398 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre 1-13-3), la Commission scolaire De La Jonquière a adopté, lors de la séance ordinaire du Conseil des commissaires tenue le mardi 20 octobre 2009, le règlement suivant :

RÈGLEMENT R-CC-04 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA JONQUIÈRE RELATIF À LA DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE POUVOIRS.

Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis public de son adoption.

Donné à Saguenay, arrondissement de Jonquière (Québec), ce premier jour de novembre deux mille neuf.

3644, rue Saint-Jules C.P. 1600
Jonquière (Québec)
G7X 7X4

Tél : 418-542-7551
Télec : 418-542-1505

Christian St-Gelais,

Directeur du Service du secrétariat général et des communications
Secrétaire du Conseil des commissaires

